AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-9-65 404846

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4 604-25

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

Supplément n° 1 au Bulletin n° 60. Septembre 1965

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POIRIER

Dans tous les vergers où des dégâts ont été observés au printemps dernier, il y a lieu d'effectuer un traitement dans le courant de la semaine en utilisant un produit à base de D.D.T. à raison de 100 g de matière active par hectolitre d'eau ou de Lindane à raison de 12 g de matière active.

Nous rappelons que l'application de ces produits est interdite à moins de 15 jours de la récolte. Dans les vergers où ce délai ne pourrait pas être respecté, il conviendra d'attendre la fin de la récolte pour appliquer le traitement.

TRAITEMENT TARDIF DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS

Les conditions climatiques d'une grande partie de l'été ont été favorables aux contaminations secondaires des Tavelures. Des attaques tardives sont à craindre. De plus on peut redouter les attaques des diverses maladies de conservation qui occasionnent parfois des pertes importantes durant le stockage des fruits.

Un traitement fongicide permettra d'éviter les manifestations tardives des Tavelures et sera efficace contre les maladies de conservation.

POMMES DE TERRE

CONSERVATION DES POMMES DE TERRE

Les conditions climatiques du mois d'Août ont été très favorables à la généralisation des attaques du Mildiou de la pomme de terre. Des contaminations sur tubercules parfois très sévères ont été observées dans les cultures n'ayant pas été traitées ou défanées suivant les conseils donnés dans notre bulletin du 29 Juillet. Afin d'assurer une bonne conservation des tubercules, il y a lieu de prendre dans la mesure du possible les précautions suivantes :

1°) Procéder à l'arrachage par temps sec,
2°) Trier et éliminer soigneusement les tubercules blessés, malades, douteux,
3°) Avant l'entreposage désinfecter les locaux avec une solution de Formol à 5% ou de Crésyl à 8 ou 10%,
4°) Entreposer les tubercules en couches de 50 cms au maximum dans un local obscur, bien aéré, à l'abri du gel, mais aussi frais que possible (4 à 6° étant la température idéale) en aménageant si besoin est des cheminées d'aération dans les couches,
5°) Saupoudrer les tubercules avec de la chaux éteinte pulvérulente à la dose d'environ 300 g pour 100 kgs de pommes de terre,
6°) Procéder si besoin est à plusieurs triages durant toute la période de conservation.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements agricoles,
G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS.

P99

Imprimé à la Station d'Orléans.

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.